

COMMUNE DE MERXHEIM
PROCES - VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal
COMMUNE DE MERXHEIM

Séance du 06 juillet 2017

Nombre de Conseillers Municipaux en fonction : 15

L'AN deux mille dix-sept, le 06 juillet à 19 h 00, était réuni en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de MERXHEIM, sous la présidence de Monsieur Patrice FLUCK, Maire.

Le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Membres présents : MM. et Mmes Roland BRAUN, Francine MURE, Gérard KAMMERER, Sylvie SCHRUOFFENEGGER, Adjoints au Maire, Christian LIDOLFF, Nicole GUARINO, Sylvie KLEE, Nadine ROOST, Denis SCHNEIDER jusqu'au point 13, Marie-Chantal WILD, Stéphane ZIEGLER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Patrick GONSALVES, Jean-Luc ROMINGER, Jean-Marc WILD, Denis SCHNEIDER à partir du point 14.

Procurations : Patrick GONSALVES à M. le Maire
Jean-Luc ROMINGER à Roland BRAUN
Jean-Marc WILD à Gérard KAMMERER

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance du Conseil Municipal
2. Approbation des procès-verbaux des séances ordinaires du 28 mars et du 07 juin 2017
3. SCOT : délégation de signature dans le cadre de la mission d'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme
4. PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon : Convention pour l'achat d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques ainsi que pour le choix d'un prestataire pour sa future gestion/supervision.
5. CALEO : déplacement d'un poste de comptage gaz
6. Programme de remplacement des plaques de rues
7. Rue de Verdun – alignement
8. Budget 2017 - Décision modificative
9. Indemnités élus
10. Instauration d'une participation pour la mise à disposition des nouveaux vestiaires du football club
11. Cinéma du Florival : subvention
12. Recensement de la population 2018
13. Prescription de la révision du PLU
- 14 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – année 2016
- 15 : Rapport d'activité 2016 de la CCRG
16. Demandes d'occupation ou d'utilisation du sol
17. Informations
18. Divers

POINT N° 1 : Désignation du secrétaire de séance du Conseil Municipal

Le Maire propose à l'assemblée de désigner une personne membre du Conseil pour remplir la fonction de secrétaire du Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

⇒ désigne M. Roland BRAUN, Adjoint au Maire, pour remplir cette fonction.

Il sera assisté de Mme Chantal KEITER, secrétaire de mairie intérimaire.

POINT N° 2 : Approbation des procès-verbaux des séances ordinaires du 28 mars 2017 et du 07 juin 2017

Aucune remarque ni observation n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 28 mars 2017 comprenant 13 points et un divers et celui de 07 juin 2017 comprenant 2 points sont approuvés et signés à l'unanimité.

POINT N° 3 : SCOT : délégation de signature dans le cadre de la mission d'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme

La Commune a décidé de confier l'instruction des actes d'urbanisme au syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand-Ballon. Pour l'instruction des dossiers d'autorisation et la bonne marche du service le maire peut déléguer sa signature aux agents chargés de l'instruction des dossiers.

La nature et l'étendue des actes relevant de l'instruction pour lesquels la délégation pourra être consentie sont :

- Transmission de la demande ou de la déclaration à la Préfecture ;
- Transmission de la demande ou de la déclaration aux services territoriaux de l'architecture et du patrimoine ;
- Délais d'instruction : notification des délais d'instruction, majoration, substitution et prolongations exceptionnelles des délais d'instruction ;
- Notification de la liste des pièces manquantes en cas de dossier incomplet ;
Consultation des personnes publiques, services et commissions intéressés.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- ⇒ Autorise le Maire à donner délégation de sa signature pour les seuls actes relevant de l'instruction des autorisations en matière d'urbanisme, aux agents instructeurs de ces autorisations au sein du SCOT Rhin-Vignoble -Grand Ballon à Guebwiller.

POINT N° 4 : PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon : Convention de mandat pour la gestion du marché concernant la commande d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques ainsi que le choix d'un superviseur pour sa future gestion

Le PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon est l'un des 500 lauréats désignés Territoire à Energie Positive Pour le Croissance Verte et le Climat.

Dans ce cadre le PETR et ses collectivités bénéficient d'aides afin de financer des actions. Conformément à l'action 24, créée par avenant n°1 le 11/10/2016 de la convention initiale du 18/11/2015 et modifiée par avenant 2 le 27/02/2017, le PETR porte l'achat groupé de bornes de recharge pour véhicules électriques.

C'est pourquoi, suite à l'appel à projet « infrastructures de recharges pour véhicules électriques » lancé par le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon,

Conformément aux statuts du PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, article 10 (intervention du PETR dans le cadre de la réalisation de prestations de services),

Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon à acheter une infrastructure de recharges pour véhicules électriques qui sera implantée sur son ban communal.

Un marché, en deux lots, sera réalisé :

- lot 1 : Choix d'un prestataire pour l'achat de la borne,
- lot 2 : Choix d'un prestataire pour sa supervision et sa gestion

Une convention entre la Commune et le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, qui réglerait les engagements entre les deux partis, est proposée.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ⇒ autorise le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon à acheter une infrastructure de recharges pour véhicules électriques qui sera implantée sur le ban communal de Merxheim,
- ⇒ approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

A noter que l'utilisation de la borne sera payante pour l'utilisateur. Une borne est prévue pour deux véhicules.

POINT N° 5 : CALEO : déplacement d'un poste de comptage gaz

A des fins de mise en conformité du raccordement au Gaz de l'ancienne usine ARCONIC, il est prévu la suppression du poste GRT gaz alimentant l'ancien bâtiment situé en bordure de la rue du ballon et d'alimenter l'ancienne usine en gaz via le domaine public.

Dans ce but, la société Arconic a sollicité Caléo afin de procéder à la fourniture et la pose d'un nouveau branchement et la mise en place d'un poste de comptage en limite de propriété. L'emplacement proposé pour l'armoire de comptage Gaz susceptible de répondre aux possibilités de réhabilitation du site a été défini à proximité de l'actuel portail d'entrée de l'ancienne usine Arconic.

Pour procéder à la fourniture de ce branchement et la mise en place d'une armoire de comptage sur ce site, Caléo nécessite préalablement l'autorisation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- ⇒ Autorise le déplacement du poste GRT gaz sur le domaine public,
- ⇒ Autorise la délimitation de cet emplacement pour empêcher le stationnement.

Les travaux seront payés par ARCONIC.

Gérard KAMMERER : Il aurait été intéressant d'attendre le réaménagement du secteur pour faire ces travaux de manière à les adapter aux besoins du centre du village.

POINT N° 6 : Programme de remplacement des plaques de rues

Le Conseil Municipal avait évoqué la mise en place de plaques de rues bilingues.

Pour ce faire, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Signaux Girod Alsace à Colmar. Leur proposition commerciale s'élève à 7 865.75 € soit 9 438.91 € TTC pour 39 plaques et les systèmes de fixation.

Après délibération, à raison de 13 voix pour (le Maire + sa procuration, la procuration de Roland BRAUN, Francine MURE, Gérard KAMMERER + sa procuration, Sylvie SCHRUOFFENEGER, Nicole GUARINO, Sylvie KLEE, Nadine ROOST, Denis SCHNEIDER, Marie-Chantal WILD, Stéphane ZIEGLER, 1 voix contre (Christian LIDOLFF) et 1 abstention (Roland BRAUN), le Conseil Municipal,

- ⇒ Approuve la réalisation de ces travaux,
- ⇒ Retient la société Signaux Girod Alsace pour un montant TTC de 9 438.91 €
- ⇒ Charge le Maire de solliciter une aide financière auprès de la Région Grand Est qui participe à hauteur de 70 % du montant HT des travaux avec un plafond de 5000 €
- ⇒ Les crédits nécessaires à cette opération seront ouverts à l'article 21578 par prélèvement du compte 020 (dépenses imprévues) d'un montant de 9 500 €.

La Société Girod fait partie d'un groupement de commande avec la CCRG ce qui permet de bénéficier d'un tarif intéressant.

Les 39 plaques correspondent environ à la moitié des rues, à savoir les rues anciennes dont le nom en alsacien a été utilisé à un moment donné.

Christian LIDOLFF estime qu'il s'agit là d'un « repli identitaire » qui peut s'expliquer dans les villages touristiques. Cela permet à certaines associations de s'implanter et de faire parler d'elles. Il aurait été judicieux d'insérer un article dans le livre sur Merxheim. Il pense que c'est sans intérêt et vote contre. Il précise toutefois être tout à fait favorable à l'enseignement de l'Alsacien.

POINT N° 7 : Rue de Verdun - alignement

Dans le but de supprimer un angle mort au droit de la parcelle 211 en section 20 dans la rue de Verdun, il est proposé de détacher de la voie publique une portion de terrain d'environ 22 ca et de la céder au propriétaire limitrophe.

Après délibération et à l'unanimité, l'Assemblée Communale :

- ⇒ Emet un avis favorable à cette cession,
- ⇒ Autorise la prise en charge des frais de géomètre pour la réalisation de l'arpentage,
- ⇒ Autorise le maire à lancer l'enquête publique préalable au déclassement de la parcelle du domaine public et à désigner un commissaire enquêteur.
- ⇒ Fixe le prix de vente à 3 000 € l'are (soit environ 600 – 700 € en fonction de la surface arrêtée par le géomètre)
- ⇒ Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Nadine ROOST : est-ce-que ça va retarder les travaux de voirie ? Le Maire répond par la négative.

POINT N° 8 : Budget 2017 - Décision modificative

A la demande du trésorier, il convient de modifier les inscriptions budgétaires 2017 de la façon suivante :

Budget Commune :

| A débiter | | A créditer | |
|------------------|----------------|-------------------|----------------|
| Compte | Montant | Compte | Montant |
| 2044/041 | - 11 952 € | 2151 | + 11 952 € |
| R2111/041 | - 128 000 € | R024/024 | + 128 000 € |

Budget Eau :

| A débiter | | A créditer | |
|-------------------------|------------|--------------|------------|
| Compte | Montant | Compte | Montant |
| D 61523/011 | 10 000 € | 6811/042 | + 16 400 € |
| D 618/011 | 6 400 € | | |
| R 28156/042 | 15 000 € | R 281561/042 | 15 000 € |
| Nouveaux crédits | | | |
| D 2158/21 | + 15 700 € | R 281561/040 | + 15 000 € |
| | | R 28158/040 | + 700 € |

Après délibération et à l'unanimité, l'Assemblée Communale décide,

⇒ D'inscrire en débit et en crédit les montants indiqués ci-dessus.

POINT N° 9 : Indemnités élus

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la grille indiciaire de la Fonction Publique a évolué. L'indice terminal est passé de 1015 à 1022.

L'indemnité des élus étant basé sur cet indice, il convient de délibérer pour appliquer cette nouvelle réglementation rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité, décide :

- ⇒ De fixer les indemnités des élus par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- à 39 % de cet indice pour le Maire (*taux maximal : 43 %*).
 - à 14 % de cet indice pour chacun des quatre adjoints (*taux maximal : 16,50 %*)
 - d'appliquer cette décision rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2017.

POINT N° 10 : Instauration d'une participation pour la mise à disposition des nouveaux vestiaires du football club

Dans le cadre de la mise à disposition des nouveaux vestiaires au football club, il est proposé de solliciter de leur part une participation financière.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- ⇒ autorise le Maire à préparer et signer une convention de mise à disposition

- ⇒ fixe la participation financière pour la mise à disposition des locaux au football club à 200 € par mois payés en deux fois, soit 1 200 € le 1^{er} janvier et 1 200 € le 1^{er} juillet de chaque année.

Gérard KAMMERER : Le nouveau bâtiment et l'ancien ont chacun un compteur séparé d'où la nécessité d'avoir deux payeurs différents. Le football club fera son affaire de l'abonnement électrique des nouveaux vestiaires.

Nadine ROOST : bien souvent il y a des lumières le soir et les locaux sont utilisés pour d'autres usages. Elle se pose des questions sur le budget du foot.

Christian LIDOLFF : il est difficile de faire des contrôles.

Le Maire précise que la location est réservée aux membres du club et gérée par la commune. Les exigences pour les loueurs sont les mêmes que pour la Cotonnière par exemple (assurance...)

POINT N° 11 : Cinéma du Florival : subvention

Pour montrer notre attachement au cinéma Florival de Guebwiller, le Maire propose de verser une subvention.

Christian LIDOLFF rappelle qu'à une époque on pouvait « acheter des fauteuils ».

Sur le principe, le Conseil émet unanimement un avis favorable. Il en sera rediscuté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal après avoir étudié la forme de l'aide envisagée.

POINT N° 12 : Recensement de la population 2018

La Commune aura à procéder au recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2018.

Pour superviser l'ensemble des opérations, il y a lieu désigner un coordonnateur communal qui devra veiller au bon déroulement de la collecte. Il sera l'interlocuteur privilégié de l'INSEE pendant la campagne de recensement. Il sera responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement et qu'il soit à l'aise avec les outils informatiques.

Le Maire propose Pauline BOETSCH pour assurer la mission de coordonnateur.

D'autre part, il convient de fixer le nombre d'agents recenseurs dont la mission ne devrait pas excéder 260 logements en admettant que 20 % de la population réponde par internet et 280 logements dans l'hypothèse où 40 % de la population répond par internet.

La Commune devra mettre en place les moyens matériels pour assurer le bon déroulement de la collecte et le respect de la confidentialité.

Elle devra inscrire au budget 2018 l'ensemble des dépenses spécifiques liées à l'enquête de recensement dont la plus importante concernera la rémunération des agents recenseurs. En contrepartie elle touchera une dotation forfaitaire de recensement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ⇒ de désigner Pauline BOETSCH, agent communal, en qualité de coordonnateur communal de recensement,
- ⇒ de fixer le nombre d'agents recenseurs à 2,
- ⇒ de charger le Maire de la nomination et de la rémunération du coordonnateur et des agents recenseurs,
- ⇒ de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2018.

A l'instar du dernier recensement, il est proposé de confier la mission d'agents recenseurs à Mmes Brigitte LIDOLFF et Annick BOETSCH. Leur rémunération est fixée par l'INSEE de façon identique dans toute la France.

POINT N° 13 : Prescription de la révision du PLU

Ce point est retiré de l'ordre du jour. Il en sera discuté à l'occasion de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

POINT N° 14 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – année 2016

Les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par la société CALEO de Guebwiller qui assure la partie relative à l'exploitation du réseau d'eau potable, pour en prendre connaissance.

Le Conseil Municipal prend acte dudit rapport.

POINT N° 15 : Rapport d'activité 2016 de la CCRG

Chaque membre du Conseil Municipal a pu prendre connaissance du rapport d'activités 2016 des services de la Communauté de Communes dont il a été destinataire.

Le Maire invite l'assemblée à faire part de ses remarques.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ Approuve le rapport d'activités 2016 des services de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.

POINT N° 16 : Demandes d'occupation ou d'utilisation du solPoint présenté par Francine MURE :**Dossiers déposés depuis la réunion du Conseil Municipal du 28 mars dernier en cours d'instructions :****PERMIS DE CONSTRUIRE**

| | | |
|---|---|---|
| M. Laurent SIMON et Mme Stéphanie TABOULOT | Lotissement WINTERGARTEN Lot n° 33 | Construction d'une maison individuelle |
| M. et Mme Guillaume BESSON | Lotissement WINTERGARTEN Lot n° 14 | Construction d'une maison individuelle |
| M. et Mme Silvio EMIRO | Lotissement WINTERGARTEN Lot n° 12 | Construction d'une maison individuelle |
| M. Sébastien KRAFFT et Mme Elodie LEFEUVRE | Lotissement WINTERGARTEN Lot n° 24 | Construction d'une maison individuelle |
| M. et Mme Arnaud BECK | Lotissement WINTERGARTEN Lot n° 7 | Construction d'une maison individuelle |
| M. et Mme Jeremy FLEISCH | Lotissement WINTERGARTEN Lot n° 30 | Construction d'une maison individuelle |
| M. David IACONIS et Mme Jolene DEWAR | Lotissement WINTERGARTEN Lot n° 23 | Construction d'une maison individuelle |
| M. Kévin SCHMIDLIN Mme Noémie KELBEL | Lotissement WINTERGARTEN Lot n° 31 | Construction d'une maison individuelle |
| M. Aurélien DARLEUX et Mme Sophie MULLER | Lotissement WINTERGARTEN Lot n° 35 | Construction d'une mai individuelle |
| M. Jean-Baptiste NOEL et Mme Jessica MEURLET | Lotissement WINTERGARTEN Lot n° 8 | Construction d'une mai individuelle |
| M. Quentin KORFANTY et Mme Céline STORRER | Lotissement WINTERGARTEN Lot n° 4 | Construction d'une maison individuelle |
| M. Dominique GHYSELINCK et Mme Mélanie OBERLIN | Lotissement WINTERGARTEN Lot n° 18 a | Construction d'une maison individuelle |
| M. et Mme Sébastien GRENTZINGER | Lotissement WINTERGARTEN Lot n° 28 | Construction d'une maison individuelle |
| M. et Mme Geoffrey SALZBORN | Lotissement WINTERGARTEN Lot n° 17 | Construction d'une maison individuelle |
| M. Lionel EMTER Mme Céline BERINGER | Lotissement WINTERGARTEN Lot n° 6 | Construction d'une maison individuelle |

| | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|--|
| M. Aurélien JORDAN Mme Céline HAAS | Lotissement WINTERGARTEN Lot n° 25 | Construction d'une maison individuelle |
| M. Mathieu FERRY | rue de Guebwiller | Construction d'une maison individuelle |

DECLARATIONS PRÉALABLE2017

| | | |
|----------------------|-------------------------|---|
| M. Luc BRENDER | 2 rue Victor Schoelcher | Installation d'une clôture |
| M. Eric SALOMON | 14 A rue de Réguisheim | Installation d'une piscine |
| M. Richard HESS | 5 rue des Champs | Création d'une pergola |
| Mme Monique LICHTLE | 42 A rue de Guebwiller | Construction d'un garage |
| M. Samuel GROSS | 13 rue des Vosges | Remplacement charpente + tuiles + création de deux parking |
| M. Patrick GONSALVES | 11 rue des Alouettes | Construction d'une véranda |
| M. Marc KILLOFFER | 12 rue Bellevue | Pose d'une pergola |
| Mme Nicole REBEL | 22 rue de Gundolsheim | Construction d'un garage |

CERTIFICAT D'URBANISME

| | | |
|--|--|---------|
| Me Jean-Marc HASSLER | 27 rue de Raedersheim | zone UA |
| Me Nathalie ZANETTE Mme Rachel MEURLET-KOHLER | 35 rue de Guebwiller | zone UC |
| Me Daniel LITZENBURGER | Bleyhelmerfeld section 12 parcelle 39 | zone Aa |
| Me Daniel LITZENBURGER | rue de Guebwiller section 10 parcelle 167 | zone UC |
| Me Pierre-Yves THUET | 24 rue de Guebwiller | zone UA |
| Me Olivier FRITSCH | 10a rue Bellevue | zone UC |
| Me Serge VOROBIEF | rue des Faisans section 23 parcelle n° 94 | zone UC |

LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER
enregistrées sans que la commune n'ait fait valoir son droit de préemption :

▪ **Propriétés bâties :**

27 rue de Raedersheim

Notaire : Me Jean-Marc HASSLER

18 rue des Fleurs

Notaires : Mes PIN et JOURDAIN

22 rue de Guebwiller :

Notaire : Me Michèle COUSTAU

24 rue de Guebwiller

Notaire : Me Daniel LITZENBURGER

▪ **Propriétés non bâties :**

35 rue de Guebwiller

Notaires : SCP ZANETTE et MEURLET-KOHLER

Nieder Breyll - section 10 parcelle n° 167

Notaire : Me Daniel LITZENBURGER

10 a rue Bellevue

Notaire : Me Olivier FRITSCH

Rue des Faisans section 23 n° 94

Notaire : Me Serge VOROBIEF

POINT N° 17 : Informations

La 1^{ère} couche d'enrobé dans le lotissement sera réalisée avant le 14 juillet. Le raccordement au réseau d'eau à la rue de Réguisheim est fait.

L'association Chiens Guides d'Aveugles remercie la commune pour le versement d'une subvention.

POINT N° 18 : Divers

Le Maire :

▪ Le responsable du festival de Musique MUSICALTA de Rouffach demande si notre orgue peut être utilisé lors de la classe d'orgue organisée à l'occasion de ce festival. La réponse est positive.

Pourquoi ne pas organiser un concert à l'église l'an prochain ?

▪ L'aménageur qui avait abandonné un projet d'aménager pour lequel il avait obtenu un permis en 2008 dans le secteur situé à l'arrière du Garage TSCHAENN revient sur ce projet de lotir. La Commune possède 3 terrains dans l'emprise de ce projet dont la surface totale est de 28.65 ares. Le lotisseur propose d'acquérir ces parcelles pour un montant d'environ 3 500 € l'are.

L'Assemblée donne un accord de principe. Ce point fera l'objet d'une délibération et d'un vote lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Sylvie KLEE : où en sommes-nous avec l'aménagement du parking de la gare ?

M. le Maire commente le plan du projet : 49 places de parking sont prévues auxquelles s'ajoutent des places de stationnement pour les gens à mobilité réduite, une borne électrique, un dépôt minute.

Le feu tricolore sera déplacé, déplacement pris en charge par le Conseil Départemental.

La SNCF a déposé ce projet début mai, à ce jour aucune réponse de la Sous-Préfecture. Le dossier est bloqué du fait que le terrain est pour partie en zone inondable. Pourtant, l'ancienne route de Gundolsheim fait office de digue. Il n'y a aucun risque.

Intervention des Conseillers :

Nadine ROOST :

Journée citoyenne : l'an prochain on pourrait remplacer le grillage du terrain de jeux et réaménager ce dernier.

Le Maire répond : Le propriétaire voisin serait d'accord pour céder du terrain mais sous la forme d'un échange pour, de préférence, un terrain proche de chez lui.

Peut-on acheter de l'autre côté ? Réponse du Maire : on peut essayer.

Il faut réfléchir à une date pour l'année prochaine.

Christian LIDOLFF :

Le SIPEP sera dissout au 1^{er} janvier 2018.

Les questions posées à l'occasion d'une récente réunion :

- Que deviendront les installations au moment de la reprise du service eau par la CCRG ?
Réponse : le transfert devra se faire vers la CCRG
- Les propriétaires peuvent-ils attendre une indemnité ?
Pas de réponse claire.

En sa qualité de Président du SIPEP, il fera des propositions aux communes membres. En cas de désaccord, le Préfet tranchera.

Plus aucun point n'étant soulevé ni la parole demandée, le Maire clôt la séance à 20 h 55.

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Commune de Merxheim de la séance du 06 juillet 2017</p> |
|---|

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance du Conseil Municipal
2. Approbation des procès-verbaux des séances ordinaires du 28 mars et du 07 juin 2017
3. SCOT : délégation de signature dans le cadre de la mission d'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme
4. PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon : Convention pour l'achat d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques ainsi que pour le choix d'un prestataire pour sa future gestion/supervision.
5. CALEO : déplacement d'un poste de comptage gaz
6. Programme de remplacement des plaques de rues
7. Rue de Verdun – alignement
8. Budget 2017 - Décision modificative
9. Indemnités élus
10. Instauration d'une participation pour la mise à disposition des nouveaux vestiaires du football club
11. Cinéma du Florival : subvention
12. Recensement de la population 2018
13. Prescription de la révision du PLU
- 14 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – année 2016
- 15 : Rapport d'activité 2016 de la CCRG
16. Demandes d'occupation ou d'utilisation du sol
17. Informations
18. Divers

| Nom et prénom | Signature | Signature (procuration) |
|-----------------------|----------------------------------|-------------------------|
| FLUCK Patrice | | * * * |
| BRAUN Roland | | * * * |
| MURE Francine | | * * * |
| KAMMERER Gérard | | * * * |
| SCHRUOFFENEGER Sylvie | | * * * |
| GONSALVES Patrick | Procuration à M. le Maire | Patrice FLUCK |
| GUARINO Nicole | | * * * |
| KLEE Sylvie | | * * * |
| LIDOLFF Christian | | * * * |
| ROMINGER Jean-Luc | Procuration à Roland BRAUN | Roland BRAUN |
| ROOST Nadine | | * * * |
| SCHNEIDER Denis | | * * * |
| WILD Jean-Marc | Procuration à Gérard KAMMERER | Gérard KAMMERER |
| WILD Marie-Chantal | | * * * |
| ZIEGLER Stéphane | | * * * |